

Le président de l'établissement public territorial PARIS TERRES D'ENVOL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5219-5 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-11 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-18 ;

Vu la décision n°E24000016/ 93 du 04 juillet 2024 du Tribunal Administratif de Montreuil désignant une commission d'enquête composée d'un président et de 4 commissaires-enquêteurs titulaires,

Vu l'arrêté n° 2024/029 du 7 octobre 2024 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal du territoire de Paris Terres d'Envol

Vu la décision du Président de la commission d'enquête en date du 26 novembre 2024 portant prolongation de la durée de l'enquête publique,

CONSIDERANT que le projet d'élaboration du Plan local d'Urbanisme intercommunal fait l'objet d'une enquête publique conformément aux codes de l'urbanisme et de l'environnement,

CONSIDERANT la décision du Président de la commission d'enquête concernant la prolongation de la durée de l'enquête publique pour 15 jours soit du vendredi 27 décembre 2024 jusqu'au vendredi 10 janvier 2025 à 19h00.

CONSIDERANT qu'il convient de prolonger la durée initialement prévue de l'enquête publique afin de garantir une meilleure information et participation du public,

ARRÊTE

ARTICLE 1 **Objet de l'enquête**

L'objet de cette procédure est de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'Envol.

ARTICLE 2 **Objet de la prolongation**

Il est procédé à une prolongation de l'enquête publique, initialement prescrite par l'arrêté n° 2024/029, relative à l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'Envol.

ARTICLE 3 **Durée de la prolongation**

La prolongation de l'enquête publique est fixée pour une durée supplémentaire de quinze (15) jours, débutant le vendredi 27 décembre 2024 et s'achevant le vendredi 10 janvier 2025 inclus à 19h00, portant ainsi la durée totale de l'enquête publique à quarante-sept (47) jours consécutifs.

ARTICLE 4 **Siège de l'enquête publique**

Le siège de l'enquête publique demeure établi à l'adresse de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol.

Adresse Physique : 50, allée des impressionnistes, ZA Paris Nord 2 / 93420 Villepinte

Adresse postale : BP 10 018 - 93601 Aulnay-sous-Bois

ARTICLE 5 **Autorité compétente et personnes responsables du projet auprès duquel le public peut demander des informations :**

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente responsable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Monsieur Bruno BESCHIZZA, Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol, par l'intermédiaire de la Direction de la Planification urbaine.

Adresse Physique : 50, allée des impressionnistes, ZA Paris Nord 2 / 93420 Villepinte

Adresse postale : BP 10 018 - 93601 Aulnay-sous-Bois

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication du présent arrêté.

ARTICLE 6 **Publicité de la prolongation de l'enquête publique :**

Un avis au public faisant connaître la prolongation de l'enquête publique sera publié, en caractères apparents, avant la fin initiale de l'enquête soit avant le 26 décembre dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département.

Cet avis sera également publié, par voie d'affiches, en mairie et sur les panneaux municipaux des huit communes concernées par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'EPT Paris Terres d'Envol, ainsi qu'au siège social de l'EPT Paris Terres d'Envol – Mairie d'Aulnay-sous-Bois, Boulevard de l'Hôtel de ville - 93600 Aulnay-sous-Bois, avant la fin initiale de l'enquête soit avant le 26 décembre et pendant toute la durée de l'enquête publique.

L'avis sera également mis en ligne sur les sites internet dédiés (<https://plui.paristerresdenvol.fr/> et <https://www.registre-numerique.fr/elaboration-plui-paris-terres-denvol>) accessibles via les sites internet des huit communes concernées par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'EPT Paris Terres d'Envol, ainsi que sur le site internet de l'EPT Paris Terres d'Envol. Une copie de cet avis sera annexée au dossier d'enquête publique.

ARTICLE 7 **Membres de la commission d'enquête**

Tel que prévue à la décision n°E24000016/ 93 du 04 juillet 2024 du Tribunal Administratif de Montreuil, et modifié par décision de désignation modificative E24000016 / 93, prenant acte du désistement de M. CHAULET et de la désignation de Mme KMONK en tant que suppléante, la commission d'enquête est composée des membres suivants :

Le Président :

- M. Jean-François BIECHLER

Les membres titulaires :

- M. Bertrand CHANTALAT
- M. Daniel ROME
- M. André RISCH,
- M. François REBUFAT

Les membres suppléants :

- Mme Katarzina KMONK

ARTICLE 8 **Permanences de la commission d'enquête :**

Au moins un membre de la commission d'enquête sera présent dans chacune des communes concernées par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'EPT Paris Terres d'Envol, pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public, lors des permanences, supplémentaires aux dates, lieux et heures fixés ci-dessous.

Pour la commune d'Aulnay-sous-Bois, les permanences du commissaire-enquêteur auront lieu au Service Urbanisme du Centre administratif de la ville (16 boulevard Felix Faure, 93602 Aulnay sous-Bois)

- Le lundi 6 janvier 2025 de 9h00 à 12h00

Pour la commune de Drancy, les permanences du commissaire-enquêteur auront lieu au service Urbanisme du Centre administratif de la ville (Place de l'hôtel de Ville 93701 Drancy) aux dates et heures suivantes :

- Le vendredi 10 janvier 2025 de 14h30 à 17h30

Pour la commune de Dugny, les permanences du commissaire-enquêteur auront lieu à Hôtel de ville de Dugny (1 rue de la résistance 93440 DUGNY) :

- Le lundi 6 janvier 2025 de 14h à 17h

Pour la commune du Bourget, les permanences du commissaire-enquêteur auront lieu à Hôtel de ville du Bourget (65 avenue de la Division Leclerc, 93350 LE BOURGET) :

- Le lundi 6 janvier 2025 de 8h45 à 11h45

Pour la commune du Blanc-Mesnil, les permanences du commissaire-enquêteur auront lieu à l'hôtel de Ville (1 Place Gabriel Péri, 93150 Le Blanc-Mesnil) :

- Le vendredi 10 janvier 2025 de 14h00 à 17h00

Pour la commune de Sevrans, les permanences du commissaire-enquêteur auront lieu au Service Urbanisme du Pôle urbain de la ville (1 rue Henri Becquerel, 93270 Sevrans) :

- Le mercredi 8 janvier 2025 de 14h00 à 17h00

Pour la commune de Tremblay-en-France, les permanences du commissaire-enquêteur auront lieu à la mairie de Tremblay-en-France (18 boulevard de l'Hôtel de ville, 93290 Tremblay-en-France) :

- Le mercredi 8 janvier 2025 de 13h30 à 16h30

Pour la commune de Villepinte, les permanences du commissaire-enquêteur auront lieu au centre administratif, bâtiment F (16/32 av. Paul Vaillant Couturier, 93420 Villepinte) :

- Le jeudi 9 janvier 2025 de 13h30 à 16h30

ARTICLE 9

Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le président de la commission d'enquête ou un de ses membres, seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête du lundi 25 novembre 2024 à 9h00 au vendredi 10 janvier 2024 à 19h00, dans tous les lieux d'enquête où le public pourra se rendre pour consulter le dossier et consigner des observations et propositions aux horaires habituels d'ouverture des lieux de consultation.

Sont indiqués ci-après les lieux d'accueil du public durant l'enquête aux horaires habituels d'ouverture des services au public :

Drancy : Centre administratif de la ville - Place de l'hôtel de Ville 93701 Drancy

Aulnay-sous-Bois : Service urbanisme du centre administratif de la ville - 6 boulevard Felix Faure, 93602 Aulnay sous-Bois.

Dugny : Service urbanisme de l'hôtel de ville de Dugny - 1 rue de la résistance 93440 Dugny

Le Bourget : service urbanisme de l'hôtel de ville du Bourget - 65 avenue de la Division Leclerc, 93350 Le Bourget.

Le Blanc-Mesnil : Service urbanisme de l'hôtel de Ville - 1 Place Gabriel Péri, 93150 Le Blanc-Mesnil.

Sevrans : Service urbanisme au pôle urbain de la ville- 1 rue Henri Becquerel, 93270 Sevrans.

Tremblay-en-France : Service urbanisme de la mairie de Tremblay-en-France - 18 boulevard de l'Hôtel de ville, 93290 Tremblay-en-France.

Villepinte : Centre administratif, bâtiment F - 16/32 av. Paul Vaillant Couturier, 93420 Villepinte.

L'Etablissement Public Territorial (EPT) de Paris Terres d'Envol : 50 allées des impressionnistes – 93420 Villepinte)

Le dossier d'enquête publique sera également disponible, durant toute la durée de l'enquête publique, du lundi 25 novembre 2024 à 9h00 au vendredi 10 janvier 2024 à 19h00, sur les sites internet dédiés suivants : <https://plui.paristerresdenvol.fr/> et <https://www.registre-numerique.fr/elaboration-plui-paris-terres-denvol>.

Le dossier d'enquête publique sera également accessible via un lien depuis les sites internet de chaque commune concernée par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'EPT Paris Terres d'Envol et le site internet de l'EPT Paris Terres d'Envol <https://www.paristerresdenvol.fr>.

Il sera également consultable depuis un poste informatique dans les différents lieux d'enquête aux horaires d'ouverture habituels des lieux indiqués ci-dessus.

ARTICLE 10

Maintien des Dispositions Non Modifiées de l'Arrêté n° 2024/029 du 7 octobre 2024

L'ensemble des articles et dispositions de l'arrêté n° 2024/029 du 7 octobre 2024 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal du territoire de Paris Terres d'Envol reste inchangé.

ARTICLE 11

Publicité et ampliation de l'arrêté

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'EPT de Paris Terres d'Envol et affiché au siège social de l'EPT de Paris Terres d'Envol – Mairie d'Aulnay-sous-Bois, Boulevard de l'hôtel de ville, 93600 Aulnay-

de l'hôtel de ville, 93600 Aulnay-
093-200058097-20241211-2024-041-AU
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

sous-Bois, ainsi que dans les mairies des villes concernées par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'EPT Paris Terres d'Envol.

Le présent arrêté sera adressée :

- À Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis ;
- À Monsieur le Maire d'Aulnay-sous-Bois
- À Madame le Maire de Drancy ;
- À Monsieur le Maire de Dugny ;
- À Monsieur le Maire du Blanc-Mesnil ;
- À Monsieur le Maire du Bourget ;
- À Monsieur le Maire de Sevran
- À Monsieur le Maire de Tremblay-en-France ;
- À Madame le Maire de Villepinte
- À Monsieur le Président de la commission d'enquête ;
- À Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montreuil.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Aulnay-sous-Bois, le 11 décembre 2024



Bruno BESCHIZZA
Président de Paris Terres d'Envol
Maire d'Aulnay-sous-Bois

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20241211-2024-041-AU
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024